

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 17 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 065-216500314-20251117-115_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 10 novembre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Kate MARIE procuration à Anne DUNAN
Jean-Philippe DELARUE
Jean-Laurent PEREZ
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **14 octobre 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **14 octobre 2025** est approuvé à l'unanimité.

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTERE
(115-2025)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de rénovation importants au presbytère communal situé 1 chemin du Pouyhailla. L'objectif étant de le remettre aux normes actuelles (sécurité, isolation, électricité, chauffage, plomberie, menuiseries, couverture...) et ainsi pouvoir le rendre habitable en vue d'une mise en location.

Pour ce faire, il est nécessaire de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un professionnel qualifié pour la conception du projet, la coordination des entreprises et le suivi de l'exécution des travaux. Le cabinet Arbizon Architecture propose de réaliser cette prestation pour un montant de 21 741,75€ HT soit 13,5% du montant estimé des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le devis établi par le cabinet Arbizon Architecture d'un montant de 21 741,75€ HT, correspondant à 13,5% du montant estimé des travaux, pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du presbytère,
- Autorise Mr le Maire à signer le devis, le contrat de maîtrise d'œuvre, ainsi que tous documents relatifs à cette opération,
- Précise que la dépense sera inscrite au budget principal.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau